

Bilan 2020 du service mutualisé d'Application du Droit des Sols sur le territoire intercommunal

Depuis le 1er janvier 2017, date de la fusion des communautés de communes de l'Embrunais et du Savinois Serre-Ponçon ainsi qu'avec les communes de Chorges et Pontis, le service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme s'est étendu aux nouvelles communes souhaitant y prendre part, soit l'ensemble des communes du territoire de la CCSP, depuis le 1^{er} décembre 2019.

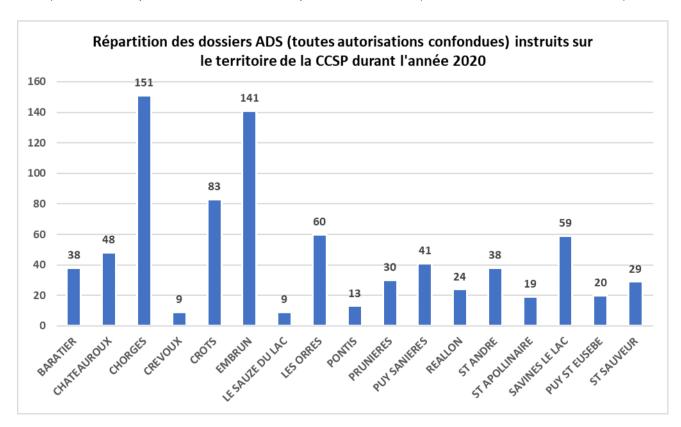
Entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2020, l'instruction des CUa a été rendue aux communes. Toutes autorisations confondues, le service mutualisé a instruit **812 dossiers d'urbanisme** (hors CUa) correspondants à **705.2 dossiers équivalent permis de construire** (eq/PC).

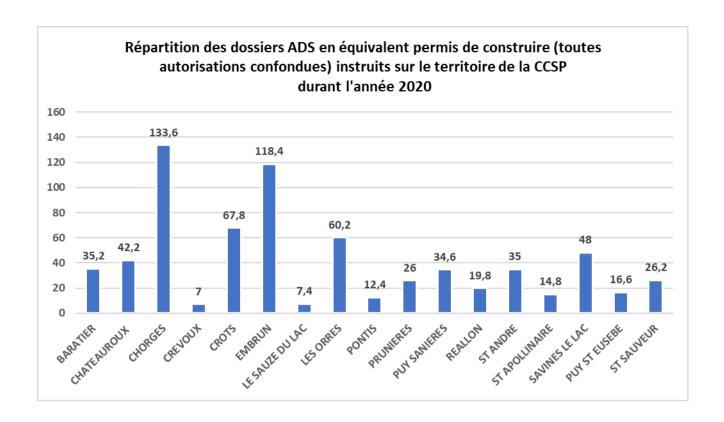
I. Répartition du nombre de dossiers traités sur le territoire communautaire :

Les communes **de Chorges**, **d'Embrun et de Crots** représentent la majorité des actes instruits par le service mutualisé en termes de quantité (19 % du total des actes pour Chorges et 17 % du total des actes pour Embrun et 10 % du total des actes pour Crots soit un total de **46**%), avec les mêmes proportions en termes « d'équivalent permis de construire ».

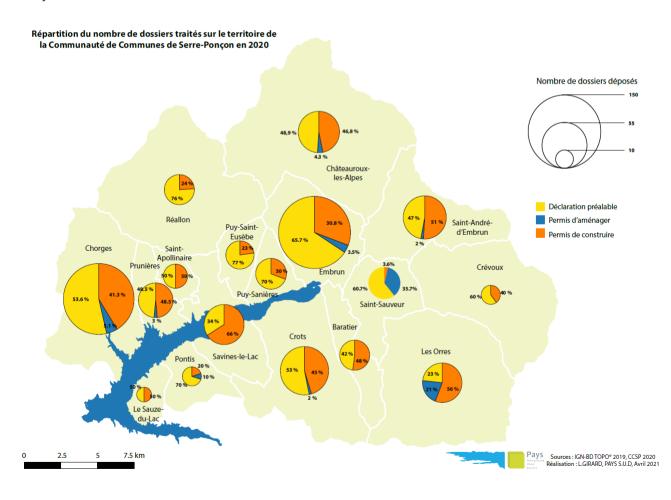
Ces communes sont suivies par Les Orres, Savines-le-Lac, Châteauroux-Les-Alpes, puis Baratier, Puy-Sanières, et Saint André d'Embrun (respectivement 9%, 7%, 6% puis 5% du total des actes équivalent PC).

Le volume de dossiers instruits par commune a une corrélation positive avec le nombre d'habitants, d'entreprises (pour Embrun et Chorges) mais également avec l'activité touristique (notamment pour Les Orres), ou encore le potentiel constructible et la proximité d'Embrun (notamment Saint André d'Embrun);





La carte ci-après représente le nombre et la proportion de dossiers d'autorisations d'urbanisme (hors certificats d'urbanisme opérationnels) reçus sur le territoire de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon en 2020.



II. Rapport nombre de dossiers instruits/personnel du service mutualisé :

Par rapport à l'année 2019, le service instructeur mutualisé a instruit 21% d'actes (eq/PC) en moins en 2020. Cette baisse est liée uniquement à la suppression des CUa, le nombre des autres dossiers étant sensiblement le même (-2%).

Le service ADS mutualisé se compose aujourd'hui d'une aide instructrice, de deux instructrices, d'une instructrice/chargée de projets urbanisme et d'une responsable de pôle correspondant à 4.6 équivalents temps plein (ETP).

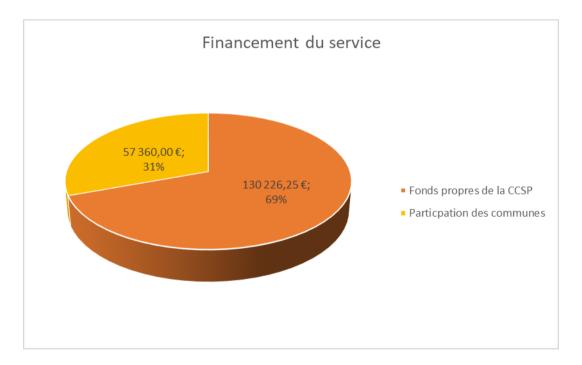
Le calibrage du service, évalué en 2016 en préparation de la fusion, s'avère toujours pertinent par rapport à la quantité d'actes traités en 2020. Toutefois la demande qualitative croissante du service sur les autres missions nécessite une instruction à flux tendu ne laissant pas de marge en cas d'absence imprévue.

En effet, ces données ne représentent pas toutes les activités annexes du service mutualisé (conformités, récolement, suivi des recours gracieux, urbanisme réglementaire, conseils aux communes et aux administrés....) qui seront développées au point IV « Autres activités annexes du service ».

III. Coût et financement du service mutualisé à l'échelle de l'intercommunalité

Pour rappel, lors de la mise en place du service mutualisé, la DDT 05 avait estimé le coût de l'instruction à 250€/eqPC, <u>non compris les équipements divers (logiciels métiers, véhicule de service,...) et les charges de fonctionnement.</u>

Seule une partie de ce coût (32 %) est refacturé aux communes de la CCSP sur la base de la délibération n°2015/65 du 11 juin 2015 portant tarification des actes d'urbanisme instruits par le service ADS : 80€/eqPC, non compris les équipements divers (logiciels métiers, véhicule de service,...) et les charges de fonctionnement.



L'instruction des CUa ayant été rendue aux communes afin de récupérer du temps agent pour la réalisation des visites de conformités de la commune de Chorges, le service enregistre une baisse de 20% de ses recettes par rapport à 2019, mais un maintien de son coût de fonctionnement.

Les tarifs (délibération n° 2015/65 du 11/06/15) de refacturation restent inchangés depuis 2015.

Coût du service refacturé aux communes par la CCSP (80€ éqPC) pour l'année 2019						
BARATIER	2 640,00 €					
CHATEAUROUX LES ALPES	5 600,00€					
CHORGES	11 136,00 €					
CREVOUX	1 200,00 €					
CROTS	7 056,00 €					
EMBRUN	16 096,00 €					
LE SAUZE DU LAC	480,00€					
LES ORRES	7 712,00 €					
PONTIS	960,00€					
PRUNIERES	2 704,00 €					
PUY SANIERES	2 240,00 €					
PUY ST EUSEBE	1 744,00 €					
REALLON	1 888,00 €					
SAVINES LE LAC	3 888,00 €					
ST ANDRE D'EMBRUN	4 960,00 €					
ST APOLLINAIRE	1 152,00 €					
ST SAUVEUR	128,00€					
Total 2019	71 584,00 €					

Coût du service refacturé aux communes par la CCSP (80€ éqPC) pour l'année 2020							
BARATIER	2 864,00 €						
CHATEAUROUX	3 472,00 €						
CHORGES	10 688,00 €						
CREVOUX	560,00€						
CROTS	5 552,00 €						
EMBRUN	9 840,00 €						
LE SAUZE DU LAC	592,00€						
LES ORRES	5 088,00 €						
PONTIS	992,00€						
PRUNIERES	2 080,00 €						
PUY SANIERES	2 784,00 €						
PUY ST EUSEBE	1 328,00 €						
REALLON	1 584,00 €						
SAVINES LE LAC	3 840,00 €						
ST ANDRE D'EMBRUN	2 816,00 €						
ST APOLLINAIRE	1 184,00 €						
ST SAUVEUR	2 096,00 €						
Total 2020	57 360,00 €						

Bilan 2020 du service mutualisé ADS sur le territoire intercommunal

IV. Autres activités annexes du service

					Rappel 2019	Evolution	Rappel 2020		
			Rappel 2018	Quantité	Observations		Quantité	Observations	Evolution
Réception public	117	303	315	271	177 pétitionnaires concernant un dossier avant dépôt (65%), 94 pour une demande de pièces complémentaires (35%).	-14%	96	58 pétitionnaires concernant un dossier avant dépôt (60%), 38 pour une demande de pièces complémentaires (40%).	-65%
Réception du Public hors CCSP	N.A	6	0	0	Aucune personne reçue sur les 2 permanences prévues à Chorges et à Savines-le-Lac	0%	0	Aucune personne reçue sur les 2 permanences prévues à Chorges et à Savines-le-Lac	0%
Permanences ABF	6	34	30	24	24 rdv avec l'Architecte des Bâtiments de France lors des 4 permanences tenues en 2018 au sein des locaux de la CCSP	-20%	0	pas d'ABF ni de dispo de leur part	
Contentieux	1	10	12	6	Dont aucun n'est lié à une erreur d'instruction	-50%	25	19 recours gracieux dont aucun n'est lié à une erreur d'instruction, 1 recours au TA et 5 procédures contradictoires	317%
Infractions	6	6	6	5		-17%	8	5 procès verbaux et 3 rapports de constatation	60%
Visite de conformité	24	70	46	63	Sur 10 communes du territoire (Baratier, Châteauroux-les- Alpes, Embrun, les Orres, le Sauze du Lac, Réallon, Puy Sanières, Prunières, St Apollinaire, St André d'Embrun)	37%	33	Sur 10 communes du territoire (Baratier, Châteauroux-les- Alpes, Chorges, Embrun, les Orres, le Sauze du Lac, Réallon, Prunières, St Apollinaire, St André d'Embrun)	-48%
Réunion organisée par le service ADS	2	2	1	1	En septembre 2019	constant	2	Présentation du service/formation	100%
Participation réunion organisée par la commune	4	15	11	2	Réunions PLU, dossiers divers, Service à effectif réduit (maternité, départ)	-82%	4	Réunions PLU, dossiers divers	100%
Participation autres réunion	N.A	14	11	0	(SCOT, SRADDET, CAUE,) Service à effectif réduit (maternité, départ)	-100%	0	(SCOT, SRADDET, CAUE,)	0%

Plusieurs missions, hors instruction, se sont vues réduites entre 2018 et 2019. Cette réduction est due à l'absence de 2 agents en congés maternité, ainsi qu'au départ d'un agent, dont l'interim a été assuré par les effectifs en place, pendant les 2 mois précédant son remplacement,. Le service a donc dû prioriser l'instruction, ainsi que les missions liées aux autorisations d'urbanisme, au détriment de certaines autres missions.